



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01040

Numéro SIREN : 377 925 300

Nom ou dénomination : E.MMO AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2013 sous le numéro de dépôt 11171

Le 05 JUIN 2013

E.MMO AQUITAINE

sous le N°.....11171.....

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 15 943 038 EUROS
Siège social : 21, Cours du Maréchal Foch
33000 BORDEAUX
NUMERO 377 925 300 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013
PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, le treize mai, à 9 heures, les associés de la SA E.MMO AQUITAINE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 61 Rue du Château d'eau à BORDEAUX (33076), sur convocation faite par le Président du Directoire suivant lettre en date du 24 avril 2013.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur *Pierre Decamps* préside la séance.

Le Président, d'après la feuille de présence, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital est présent, soit :

- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, propriétaire de 1 158 873 parts, représentée par *Monsieur Pierre Decamps*
- Monsieur Pierre DECAMPS, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Benoît MAISTRE, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Jean-François DELRIEU, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Roland BEGUET, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Nicolas LLORENS, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Guy BERNARD, propriétaire de 1 part,

Assiste également à la réunion :
Madame Sabine DUMAS, Commissaire aux Comptes.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie des lettres de convocations,
- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2012,
- Les comptes annuels,
- Le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée, et tout autre document requis,

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des membres, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée et convoquée à ce jour, heure et lieu, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2012,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice 2012,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Benoit MAISTRE, membre du Conseil de Surveillance,
- Démission de Monsieur Fabrice BOUVIER, membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses,

Après exposé de ces documents, il déclare la discussion générale ouverte.

Après échange d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion par le Directoire, approuve les comptes annuels clos au 31 décembre 2012, les rapports du Commissaire aux Comptes ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes et rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2012, soit 711 820 € au compte « Report à Nouveau ».

L'Assemblée Générale des Associés prend acte que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés renouvelle le mandat de Monsieur Benoit MAISTRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 5 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés prend acte de la démission de Monsieur Fabrice BOUVIER de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance à effet du 25 janvier 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés nomme, à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Monsieur Roland BEGUET demeurant 271, Allée de Geneste 33290 Le Pian Médoc

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

La SCP BEZ COMPAGNON DUMAS représentée par Sabine DUMAS
Domiciliée Domaine de la Vigerie - Route de Bergerac 33270 FLOIRAC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Monsieur Emmanuel BEZ
Domicilié Domaine de la Vigerie - Route de Bergerac 33270 FLOIRAC

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalité des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que tous les associés, après lecture.

CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

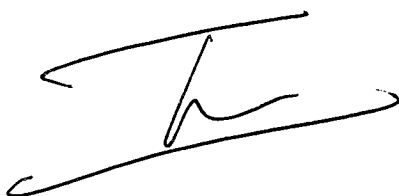
Monsieur Pierre DECAMPS



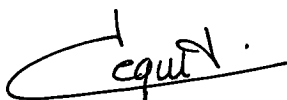
Monsieur Benoit MAISTRE



Monsieur Jean-François DELRIEU



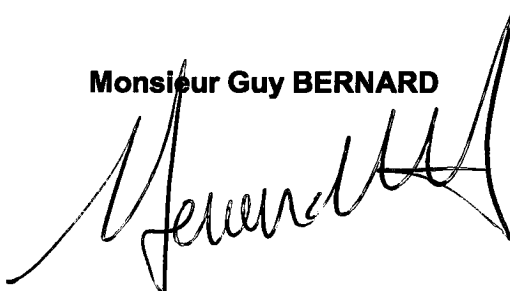
Monsieur Roland BEGUET



Monsieur Nicolas LLORENS



Monsieur Guy BERNARD



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE 13 MAI 2013**

L'an deux mille treize, le treize mai, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège de la CEAPC, 61, rue du Château d'Eau 33076 BORDEAUX CEDEX en vue de renouveler le mandat du vice-président du conseil de surveillance

Sont présents :

- Monsieur Pierre DECAMPS,
- Monsieur Benoît MAISTRE,
- Monsieur Jean-François DELRIEU,
- Monsieur Roland BEGUET.

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 05 JUL. 2013

sous le N°11171.....

Monsieur Pierre DECAMPS préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que tous les membres du Conseil étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes :

Renouvellement du mandat du vice-président du Conseil de Surveillance

Le mandat de Monsieur Benoit MAISTRE en qualité de vice président du Conseil de Surveillance est renouvelé pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur Benoit MAISTRE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Pierre DECAMPS

Président du Conseil de Surveillance



Un Conseiller

